

# From Montriond Lake to Ardent Waterfall



Visorando

Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

A refreshing walk starting from Lac de Montriond, for young and old alike, to discover the listed site of the Cascade d'Ardent. The pretty path alternates between clearings and woodland, passing through the charming hamlet of Les Albertans and its old traditional chalets. Admire the cliffs on your right, where several old galleries remain from which slate was extracted until the 1950s.

<b>Durée</b>	1h 25	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	3,56 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	134 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	126 m	<b>Commune</b>	Montriond (74110)
<b>Point haut</b>	1 179 m	<b>Régions</b>	Alpes, Chablais
<b>Point bas</b>	1 067 m		



Trace n° 78944255



## Description

**(D)** Start from the car park at the end of the lake. At the car park, on the edge of the forest, the signpost indicates the path to take to the cascade d'Ardent 'par la forêt'.

**(1)** About 30 metres further on, at the sign for 'Les Echertons', turn left. Keep going as far as Les Albertans!

**(2)** Here you are at Les Albertans. With its beautiful traditional chalets, this little hamlet is well worth a visit! We recommend you take a short stroll here before taking the path back towards the Ardent waterfall.

**(3)** The Ardent waterfall: enjoy the view of the waterfall from a wooden platform that juts out into the void, or admire it from the bridge just above.

**(A)** Return by the same route.

## Points de passages

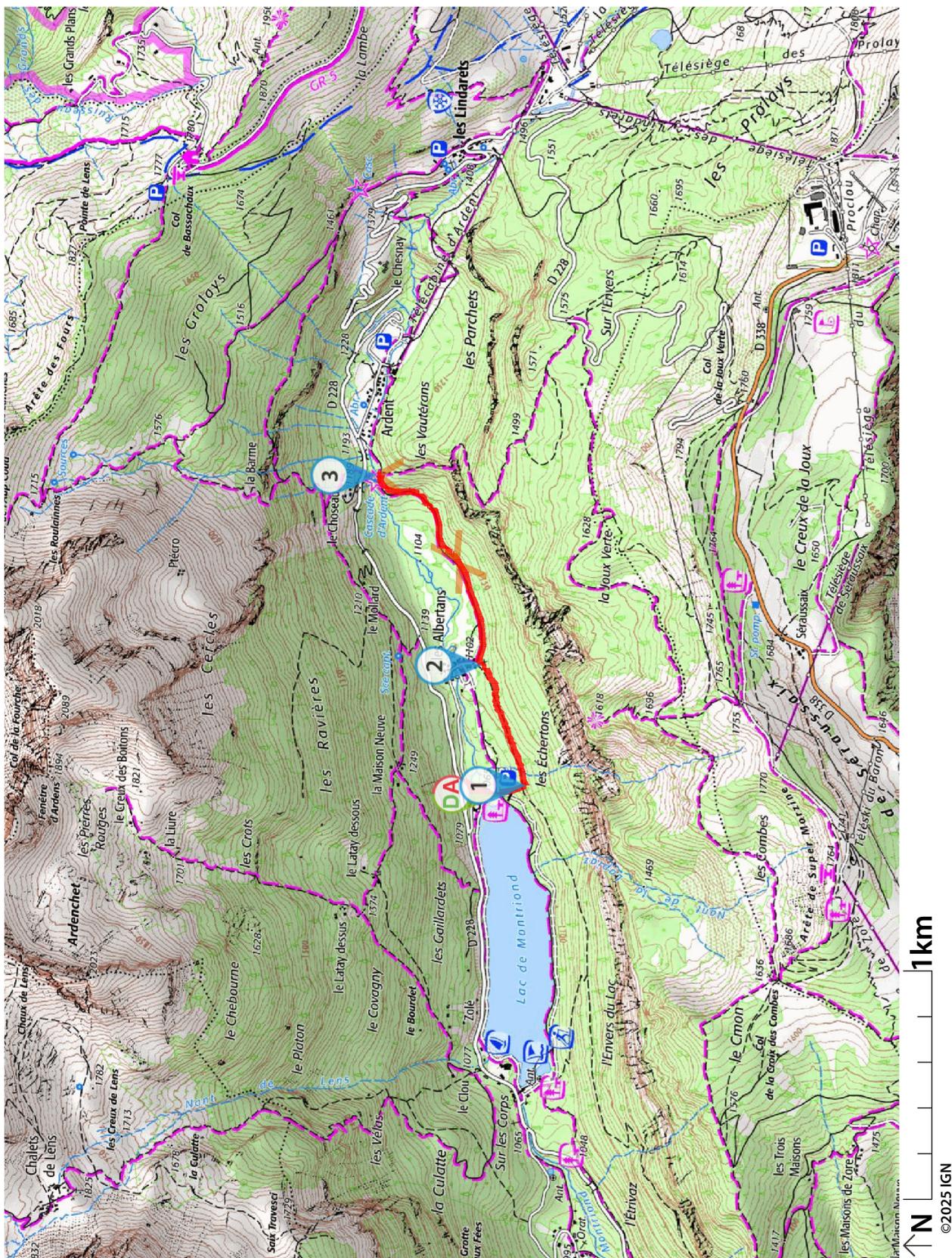
- D/A Parking du bout du lac**  
N 46.209691° / E 6.736995° - alt. 1 067 m - km 0
- 1 Les Echertons**  
N 46.208645° / E 6.737506° - alt. 1 095 m - km 0.13
- 2 Les Albertans**  
N 46.210369° / E 6.744313° - alt. 1 108 m - km 0.71
- 3 La cascade d'Ardent**  
N 46.214456° / E 6.755143° - alt. 1 176 m - km 1.78
- D/A Parking du bout du lac**  
N 46.209691° / E 6.736995° - alt. 1 067 m - km 3.56

## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-78944255/>

**En savoir plus :** - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



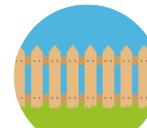
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**